DEPARTEMENT
DE LA MARNE
2026_23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD OUEST MARNAIS

Arrondissement d'Epernay

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à 18 heures,

Date des Convocations :
27/05/2026

Nb membres en exercice : 25

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-parvis sous la présidence de M.LAURENT Cyril, Président.

Présents : 20

Etaient présents :
Mesdames, CASTEX, DOUCET, FERRANDO, FRANCO, GOURIOU, HENNEBO, JACOPE, LECLERE, LEPONT, LEROY, MIGNOT, PROTAT, RICHARD, ROUSSEAU.
Messieurs BARCELO, LAURENT, MALTAVERNE, PINARD, TEMPLIER et VALENTIN.

Votants : 21

Etaient absents et excusés :
Mesdames CARTON et DELFORGE.
Messieurs DEMEUVE, FESSARD et HEMBISE (pouvoir à Mme PROTAT).

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Budget annexe «SAAD » : compte administratif 2025

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.312-1, L.314-1 et 2, L.315-12, R.314-49,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur sur les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2025 du budget annexe « service d'aide et d'accompagnement à domicile », et la présentation du compte administratif 2025,
Considérant le retrait de M. le président au moment du vote,

Le Conseil d'Administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents,

1° **Donne** acte de la présentation faite du compte administratif.
2° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

	investissement	fonctionnement	global
recettes	9 073,15 €	995 379,42 €	1 004 452,57 €
dépenses	5 718,00 €	926 035,90 €	931 753,90 €
bilan annuel	3 355,15 €	69 343,52 €	72 698,67 €
bilan budget	**3 355,15 €**	**133 104,61 €**	**136 459,76 €**

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi huit juin deux mille vingt-six, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS et par délégation,
La Vice-présidente,

Emilie GOURIOU